

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 10
votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-huit du mois de novembre à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 novembre 2024, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, Mme Véronique BATISSE, M. Christian CHAUSSALET, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Annie BAUMLIN, Mme Caroline DORMOY, M. Gilles GARDIENNET, M. Romain MUNIER.

Absente excusée : Mme Fabienne LEMOINE

Ont donné pouvoir :- M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE
- M. Pierre ARTAUX à Mme Lucie REYNAUD
- Mme Séverine CHARLOT à M. Romain MUNIER
- Mme Estelle TURAN à M. Gilles GARDIENNET

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

38/2024

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, jusqu'à l'adoption de ce budget, et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En application de cet article, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater des dépenses qui seront reprises au budget primitif 2025, dans la limite des crédits ouverts suivants :

Budget	Opération	Désignation de l'Opération	Crédits ouverts en 2024 (BP+DM)	Montant maximal autorisé (25%)
Principal	11	PERISCOLAIRE	4 500.00 €	1 125.00 €
	12	ECOLE DE QUINCEY	65 768.00 €	16 442.00 €
	13	MAIRIE	136 110.00 €	34 027.50 €
	14	ATELIER MUNICIPAL	19 560.00 €	4 890.00 €
	15	TRAVAUX DE VOIRIE	38 675.00 €	9 668.75 €
	16	SIGNALISATION ROUTIERE	7 000.00 €	1 750.00 €
	17	ECLAIRAGE PUBLIC	3 372.00 €	843.00 €

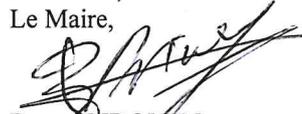
	18	FORET	4 039.90 €	1 009.98 €
	19	CIMETIERE	16 080.00 €	4 020.00 €
	20	MAISON DU TEMPS LIBRE	485 000.00 €	121 250.00 €
	21	LOCAL DISTILLATION	500.00 €	125.00 €
	22	PRESBYTERE	3 000.00 €	750.00 €
	23	EMBELLISSEMENT VILLAGE	2 000.00 €	500.00 €
	24	EGLISE	7 300.00	1 825.00

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **29 novembre 2024**
Pour copie conforme :
La Secrétaire de Séance


Veronique BATISSE

En Mairie, le **29 novembre 2024**
Le Maire,


Bruno BIDOYEN

